



*Mairie de Arreux*

(08090)

Tél./Fax : 03 24 64 93 97

mairie-de-arreux@wanadoo.fr

# ARRETE DU MAIRE

## N°2015-12

### Réglementant la circulation Rue de l'Eglise et Rue des Jardins Durant les travaux de voirie du centre du village

Le Maire de la commune d'ARREUX,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2213-1 à L.2213-6 ;

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R411-8, R417-2, R417-3 et R419-4 ;

Vu le Code de pénal, notamment son article R610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée relative à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire) ;

Considérant qu'en raison des travaux de voirie et pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation à partir du 17 juin 2015 et durant toute la période des travaux.

## ARRETE

**Article 1 :** Rue de l'Eglise : la circulation s'effectuera en double sens avec une priorité dans le sens Grand'Rue => Rue de la Vierge.

**Article 2 :** Rue des Jardins : la circulation s'effectuera en sens unique : de la RD22 => Grand'Rue

**Article 3 :** Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur et mise en place par l'entreprise COLAS-EST ;

**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché aux extrémités des rue concernées ;

**Article 5 :** Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame, Messieurs les Adjoints au Maire ;
- Les entreprises : COLAS EST, Cabinet Dumay et Agence STEPHANE COLOMBET ;
- Monsieur le Préfet des Ardennes ;
- La Brigade de Gendarmerie de Renwez.

Qui sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Rendu exécutoire par affichage  
Le 16/06/2015  
Le Maire,

R. COLSON



ARREUX,  
Le 16 juin 2015  
Le Maire,

R. COLSON

